

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/48

**Objet** : 48 - Signature d'une convention avec l'association MDL du Lycée Marie Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. BENKHEDDA-DUMONT Mathéo de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker», en sa qualité de Président de la Maison des Lycéens du Lycée Curie de Vire,

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. BENKHEDDA-DUMONT Mathéo, en sa qualité de Président de la Maison des Lycéens du Lycée Curie de Vire, 16 rue Octave Gréard, 14500 Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le mardi 04 avril 2023, de 16h00 à 23h30, pour l'organisation, à 19h30, d'un concert des élèves du Club musical du Lycée Curie. Un temps de répétition aura lieu le lundi 03 avril 2023 de 15h00 à 18h30.

L'organisateur s'acquittera du tarif de location 2023 prévu pour les associations de Vire Normandie, à hauteur de 107 € TTC.

Fait à Vire Normandie, le 14 mars 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230315-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

